

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 9 AVRIL 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Présenté par Mme MAURAND, Adjointe déléguée aux finances, il est voté à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes.

Budget principal : 623 544.52€ pour la section de fonctionnement et 721 544.80€ pour la section d'investissement.

Budget annexe lotissement du Pré Mou : 427 439.49€ pour le fonctionnement et 491 448.16€ pour l'investissement.

Budget annexe assainissement : 57 246.00€ pour le fonctionnement et 171 174.64€ pour l'investissement.

MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE COMMUNALE DES BONNES TERRES.

A l'unanimité, elle est confiée au SEHV.

MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE DESSERTE BASSE ENSSION DU LOTISSEMENT DU PRE MOUL

A l'unanimité, elle est confiée au SEHV.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES VILLAGES.

Suite à des dysfonctionnements constatés, des travaux vont être réalisés par l'intermédiaire du SEHV à Brossas et au Grand-Vedeix. Décision prise à l'unanimité.

CONVENTION DE DESIGNATION DU MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SECURISATION DES RESEAUX A LA TRONCHASSE.

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec le SEHV.

ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER POUR LA SALLE DES FÊTES ET LA CANTINE SCOLAIRE.

A l'unanimité, le conseil décide l'achat de vaisselle à la société METRO pour la salle des fêtes (2 451.88€ TTC) et d'une table et de chaises à l'UGAP pour la cantine (529.80€ TTC).

CLIMATISATION DE LA MAIRIE.

A l'unanimité, les travaux sont confiés à l'entreprise LEMAIRE pour le montant de 20 524.58€ TTC.

AMELIORATION DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE.

A l'unanimité, les travaux sont confiés à l'entreprise CAMP pour le montant de 23 588€ TTC.

TRANSFERT ANTICIPE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement pour un transfert anticipé à la Communauté de Communes Ouest Limousin.

PRÊT RELAIS.

A l'unanimité, le conseil décide de contracté un prêt relais de 70 000€ sur 12 mois auprès de la caisse d'épargne.

COMMERCE AMBULANT DE PRODUITS DE LA MER.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 150€ par an la redevance d'occupation du domaine public pour la SARL L'Art Rivage de St-Laurent/Gorre.

DROIT DE STATIONNEMENT POUR LES VENTES AMBULANTES OCCASIONNELLES.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 50€ par stationnement sans branchement électrique le droit pour les ventes ambulantes occasionnelles, soumises à accord préalable.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL.

A l'unanimité, le loyer du logement A des Lilas est fixé à 450€ par mois et sera révisé annuellement à la date anniversaire de prise d'effet du bail. Une caution d'un mois de loyer devra être versée par le locataire à l'entrée dans les lieux et les frais de bail seront payés par moitié entre le locataire et la commune.